

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2011 N°16
10 MAI 2011

- | | |
|--|-----|
| - Décision du 9 mai 2011 portant délégation de signature à M. Eloi FLIPO, responsable de la division "commerciale-transport" | P 2 |
| - Décision du 9 mai 2011 portant délégation à Mme Agnès Doitrand- Laplace, directrice déléguée à la communication | P 3 |
| - 3 décisions du 9 mai 2011 modifiant la décision portant désignation de membres – collègues des associations environnementales et locales – commission territoriale Rhône Alpes PACA, commission territoriale Ile-de-France – Haute-Normandie, commission territoriale Lorraine-Ardenne | P 4 |

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

**Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de
l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex**

DEV

**DECISION DU 9 MAI 2011
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux de l'établissement,

Vu la décision du 2 juillet 2010 portant délégation de signature de M. Marc Papinutti, directeur général de Voies navigables de France à M. Philip Maugé, directeur du développement,

DECIDE

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philip Maugé et de Mme Anne Baruet, délégation est donnée à M. Eloi Flipo, responsable de la division « commerciale-transport », à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général :

- les commandes et marchés dans la limite de 20 000 €HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de matériel et de fournitures,
- les commandes dans le cadre d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 mai 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 9 MAI 2011

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France, et notamment son article 17,

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 décembre 2007 relative aux attributions des services centraux de l'établissement,

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 février 2009 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au directeur général de Voies navigables de France,

Vu la décision du 30 janvier 2008 modifiée fixant l'organisation interne des services centraux du siège,

DECIDE

Article 1 : Délégation est donnée à Mme Agnès Doitrand-Laplace, directrice déléguée à la communication, à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et au nom de M. Marc Papinutti, directeur général, les actes et documents suivants:

- les contrats et marchés d'un montant inférieur à 20 000 € HT, à l'exception des commandes et marchés en matière de fournitures et de matériel,
- les commandes dans le cadre d'un marché à bons de commandes,
- les attestations de service fait,
- les ordres de missions accordés aux agents de la direction de la communication ainsi que les états de frais correspondants, à l'exception des missions hors du territoire métropolitain.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 mai 2011

Le directeur général

signé

Marc Papinutti

DECISION DU 9 MAI 2011

DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES LOCAUX A LA COMMISSION TERRITORIALE DES VOIES NAVIGABLES

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 7 octobre 2010 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la proposition du 16 mars 2011 de M. Dominique Louis, directeur interrégional du bassin Saône-Rhône Méditerranée de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables Rhône-Alpes PACA :

- M. Jean-François Gros, président de l'association Promofluvia,
- Mme Stéphanie Beauchêne, directrice de Maison du fleuve Rhône,
- M. Michel Raffin, président de l'association Alliance des rhodaniens,
- M. Roland Roux, président du Centre permanent d'initiatives pour l'environnement Rhône Pays d'Arles.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 mai 2011

Le directeur général

Marc PAPINUTTI

signé

DECISION DU 9 MAI 2011

DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES LOCAUX A LA COMMISSION TERRITORIALE DES VOIES NAVIGABLES ILE-DE-FRANCE – HAUTE NORMANDIE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 7 octobre 2010 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la proposition du 13 avril 2011 de M. Jean-Baptiste Maillard, directeur interrégional du bassin de la Seine de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables Ile-de-France – Haute Normandie :

- M. Christian Duguet, président de la fédération des associations de défense de l'habitat fluvial,
- M. Michel Valache, président de l'association La Seine en Partage,
- M. Pierre Larrieu, président d'Union Oise 95.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 mai 2011

Le directeur général

Marc PAPINUTTI

signé

DECISION DU 9 MAI 2011

DESIGNANT LES REPRESENTANTS DES ASSOCIATIONS OU D'ORGANISMES LOCAUX A LA COMMISSION TERRITORIALE LORRAINE ARDENNE

Le directeur général de Voies navigables de France,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 modifié portant statut de Voies navigables de France,

Vu la délibération du 7 octobre 2010 du conseil d'administration de Voies navigables de France relative aux commissions territoriales des voies navigables,

Vu la proposition du 15 mars 2011 de Mme Corinne de La Personne, directrice interrégionale du Nord Est de Voies navigables de France,

DECIDE

Article 1^{er} :

Sont désignés membres du collège des associations environnementales et locales de la Commission territoriale des voies navigables Lorraine Ardenne :

- Mme Anne Penalba, présidente de France Hydro-électricité,
- Mme Véronique Corsyn, directrice du Conservatoire des sites lorrains,
- M. Nicolas Poulouin, président de l'association lorraine Véloroutes Voies vertes,
- M. François Vernier, président de l'association Floraine,
- M. Jean-Michel Zorn, président de l'association des loueurs de bateaux d'Alsace, de Lorraine et des Ardennes.

Article 2 : La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Fait à Béthune, le 9 mai 2011

Le directeur général

Marc PAPINUTTI

signé